



## Couverture de taux d'intérêts Rapport final actualisé

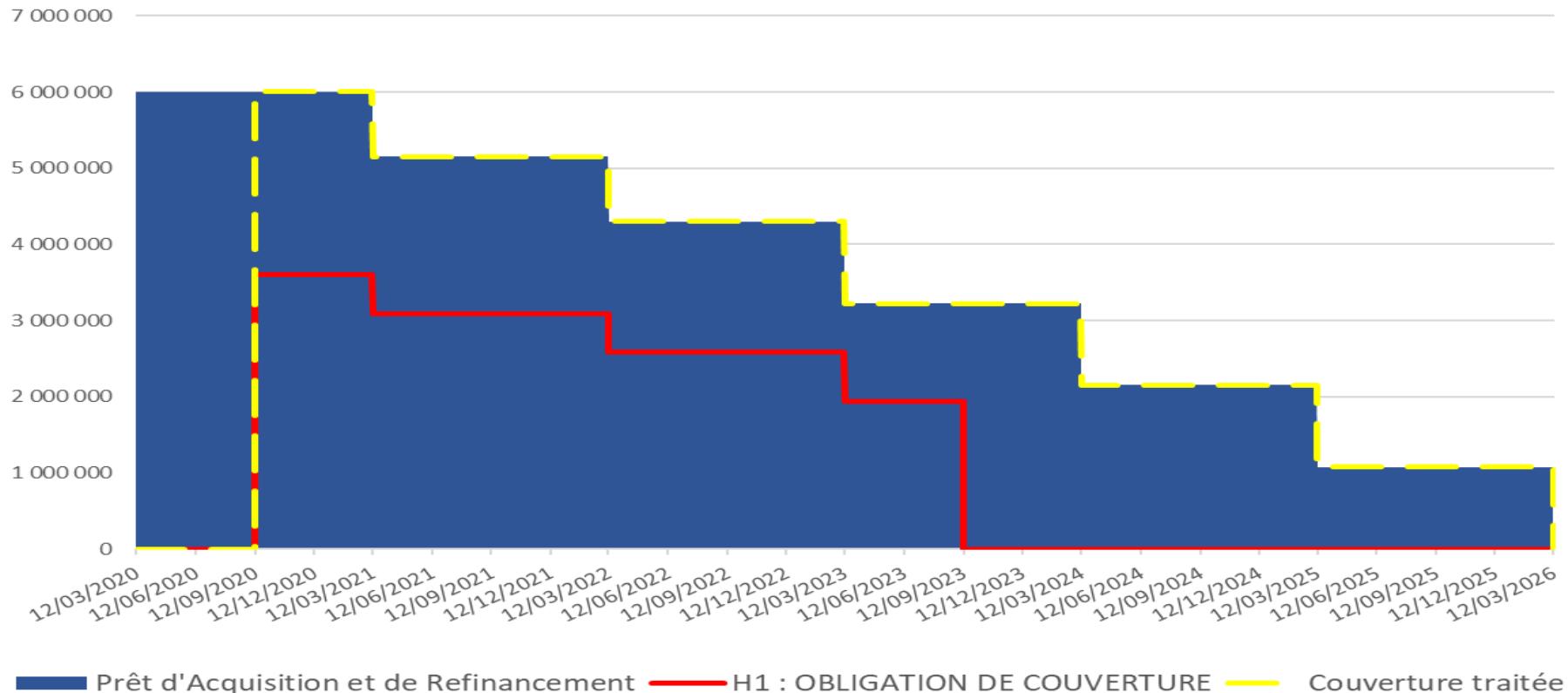
21 Juillet 2020

*KERIUS Finance SAS*

*Conseiller en Investissements Financiers*

*Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716*

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 5,5 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs.
- Un cap avec plafond (strike) à 0% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte à hauteur 100% du financement sur toute la durée. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.



**Financements:** (CIC, Banque Populaire, Caisse d'Epargne) Crédits Senior de **€8'000'000**, tiré le **12/03/2020**

- Prêt d'Acq. et de Refin. : **€6'000'000**, amort. linéaire annuel, échéance 12/03/2026, floor 0% sur Euribor 3 mois.
- Le Crédit Renouvelable n'est pas pris en compte dans l'analyse

- Couverture traitée : Achat Cap 0% à 5,5 ans.
- Répartition bancaire : CIC 100%.

<b>Produit</b>	: Cap à Prime up-front
<b>Cours d'exercice</b>	: 0% (« strike » ou plafond)
<b>Date de transaction</b>	: 16/07/2020
<b>Date de début</b>	: 14/09/2020
<b>Date de Fin</b>	: 12/03/2026
<b>Index</b>	: Euribor 3 Mois
<b>Base</b>	: ACTUAL/360

### Couverture CIC

**Nominal de départ** : € 6'000'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

**Prime up-front** à payer le 20/07/2020 : **€ 25'777.**

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Etalement de la prime
10/09/2020	14/09/2020	14/12/2020	14/12/2020	6 000 000	2 045
10/12/2020	14/12/2020	12/03/2021	12/03/2021	6 000 000	1 977
10/03/2021	12/03/2021	14/06/2021	14/06/2021	5 150 000	1 813
10/06/2021	14/06/2021	13/09/2021	13/09/2021	5 150 000	1 755
09/09/2021	13/09/2021	13/12/2021	13/12/2021	5 150 000	1 755
09/12/2021	13/12/2021	14/03/2022	14/03/2022	5 150 000	1 755
10/03/2022	14/03/2022	13/06/2022	13/06/2022	4 300 000	1 465
09/06/2022	13/06/2022	12/09/2022	12/09/2022	4 300 000	1 465
08/09/2022	12/09/2022	12/12/2022	12/12/2022	4 300 000	1 465
08/12/2022	12/12/2022	13/03/2023	13/03/2023	4 300 000	1 465
09/03/2023	13/03/2023	12/06/2023	12/06/2023	3 225 000	1 099
08/06/2023	12/06/2023	12/09/2023	12/09/2023	3 225 000	1 111
08/09/2023	12/09/2023	12/12/2023	12/12/2023	3 225 000	1 099
08/12/2023	12/12/2023	12/03/2024	12/03/2024	3 225 000	1 099
08/03/2024	12/03/2024	12/06/2024	12/06/2024	2 150 000	741
10/06/2024	12/06/2024	12/09/2024	12/09/2024	2 150 000	741
10/09/2024	12/09/2024	12/12/2024	12/12/2024	2 150 000	733
10/12/2024	12/12/2024	12/03/2025	12/03/2025	2 150 000	725
10/03/2025	12/03/2025	12/06/2025	12/06/2025	1 075 000	370
10/06/2025	12/06/2025	12/09/2025	12/09/2025	1 075 000	370
10/09/2025	12/09/2025	12/12/2025	12/12/2025	1 075 000	366
10/12/2025	12/12/2025	12/03/2026	12/03/2026	1 075 000	362

Total à payer 25 777

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition et de Refinancement		H1 : OBLIGATION DE COUVERTURE	MONTANT NOTIONNEL
				Amort.	CRD		
10/03/2020	12/03/2020	14/04/2020	14/04/2020	0	6 000 000	0	0
10/04/2020	14/04/2020	12/06/2020	12/06/2020	0	6 000 000	0	0
10/06/2020	12/06/2020	14/09/2020	14/09/2020	0	6 000 000	0	0
10/09/2020	14/09/2020	14/12/2020	14/12/2020	0	6 000 000	3 600 000	6 000 000
10/12/2020	14/12/2020	12/03/2021	12/03/2021	0	6 000 000	3 600 000	6 000 000
10/03/2021	12/03/2021	14/06/2021	14/06/2021	850 000	5 150 000	3 090 000	5 150 000
10/06/2021	14/06/2021	13/09/2021	13/09/2021	0	5 150 000	3 090 000	5 150 000
09/09/2021	13/09/2021	13/12/2021	13/12/2021	0	5 150 000	3 090 000	5 150 000
09/12/2021	13/12/2021	14/03/2022	14/03/2022	0	5 150 000	3 090 000	5 150 000
10/03/2022	14/03/2022	13/06/2022	13/06/2022	850 000	4 300 000	2 580 000	4 300 000
09/06/2022	13/06/2022	12/09/2022	12/09/2022	0	4 300 000	2 580 000	4 300 000
08/09/2022	12/09/2022	12/12/2022	12/12/2022	0	4 300 000	2 580 000	4 300 000
08/12/2022	12/12/2022	13/03/2023	13/03/2023	0	4 300 000	2 580 000	4 300 000
09/03/2023	13/03/2023	12/06/2023	12/06/2023	1 075 000	3 225 000	1 935 000	3 225 000
08/06/2023	12/06/2023	12/09/2023	12/09/2023	0	3 225 000	1 935 000	3 225 000
08/09/2023	12/09/2023	12/12/2023	12/12/2023	0	3 225 000	0	3 225 000
08/12/2023	12/12/2023	12/03/2024	12/03/2024	0	3 225 000	0	3 225 000
08/03/2024	12/03/2024	12/06/2024	12/06/2024	1 075 000	2 150 000	0	2 150 000
10/06/2024	12/06/2024	12/09/2024	12/09/2024	0	2 150 000	0	2 150 000
10/09/2024	12/09/2024	12/12/2024	12/12/2024	0	2 150 000	0	2 150 000
10/12/2024	12/12/2024	12/03/2025	12/03/2025	0	2 150 000	0	2 150 000
10/03/2025	12/03/2025	12/06/2025	12/06/2025	1 075 000	1 075 000	0	1 075 000
10/06/2025	12/06/2025	12/09/2025	12/09/2025	0	1 075 000	0	1 075 000
10/09/2025	12/09/2025	12/12/2025	12/12/2025	0	1 075 000	0	1 075 000
10/12/2025	12/12/2025	12/03/2026	12/03/2026	0	1 075 000	0	1 075 000
10/03/2026	12/03/2026	12/03/2026	12/03/2026	1 075 000	0	0	0

Période brisée

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes:

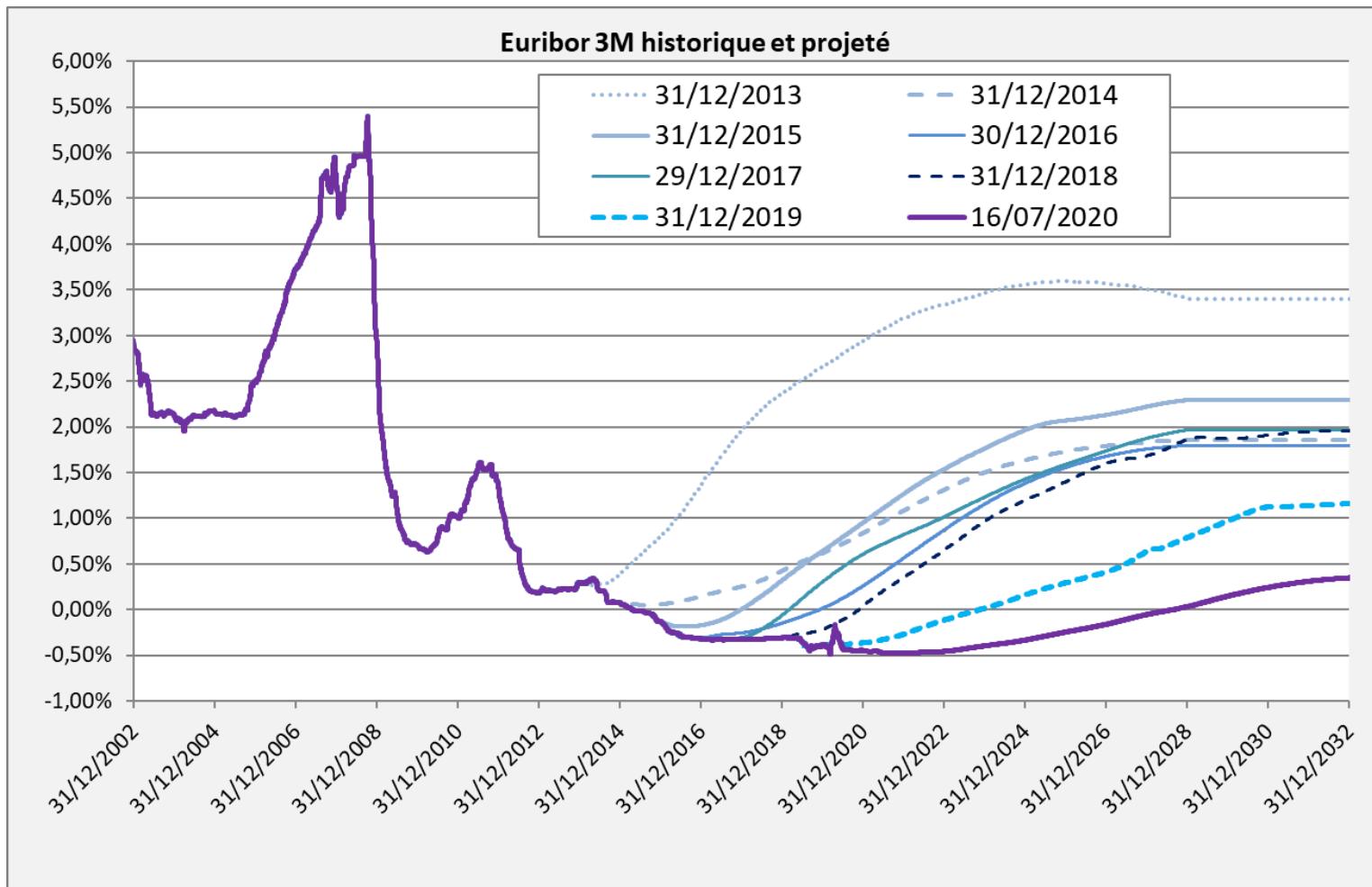
Valeur 1 BP	1 915
CIC	
<b>Economies totales</b>	<b>18 943</b>
Taux/Prix sans marge bancaire	16 000
Prix avec marge bancaire standard *	44 720
Marge bancaire standard (15 points de base) *	28 720
Prix final	25 777
Marge finale	9 777

\* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est d'environ 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus.

**Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:**

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : impact des taux négatifs sur les swaps
- Rappel : différents types de couverture

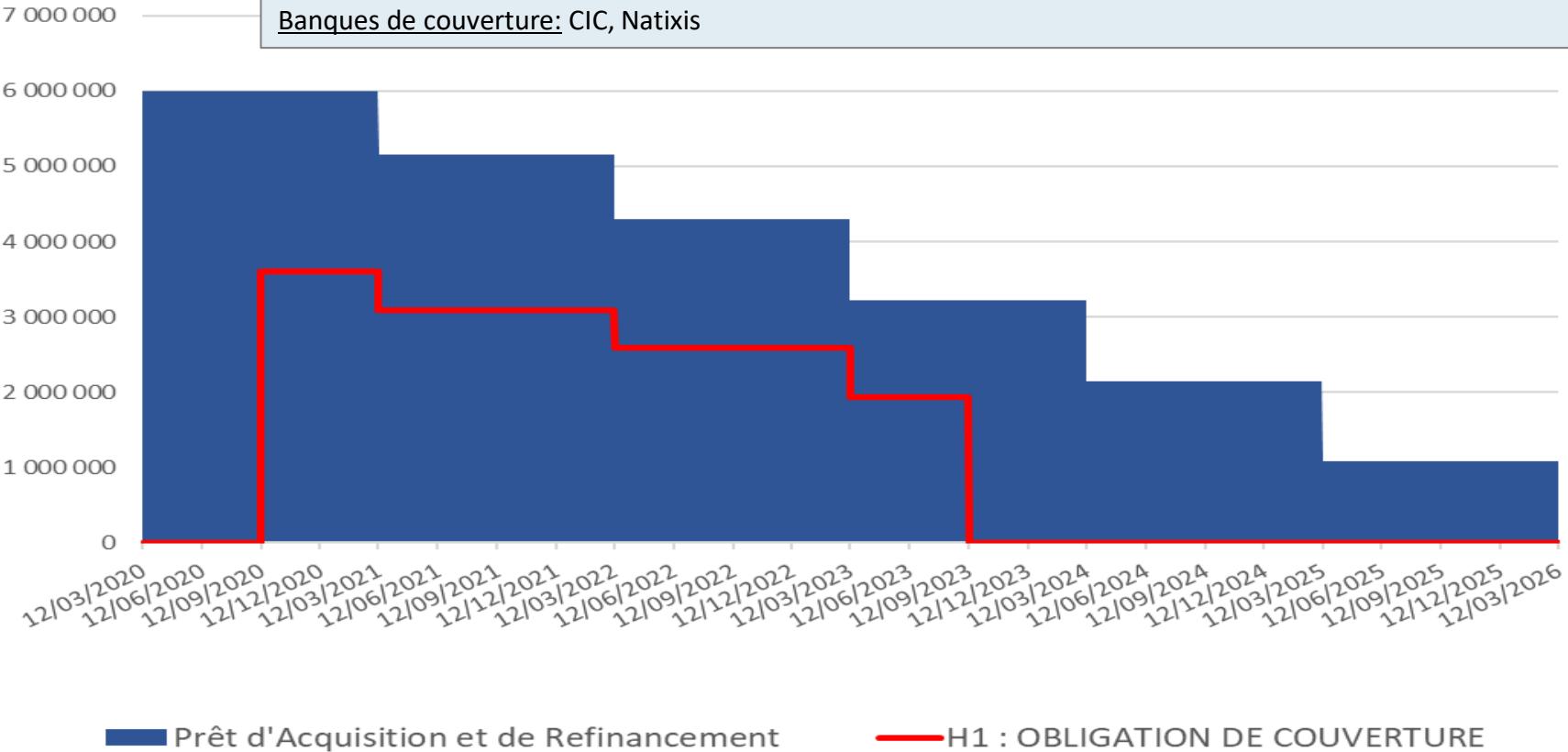


## Cartographie des dettes

Obligation de couverture :

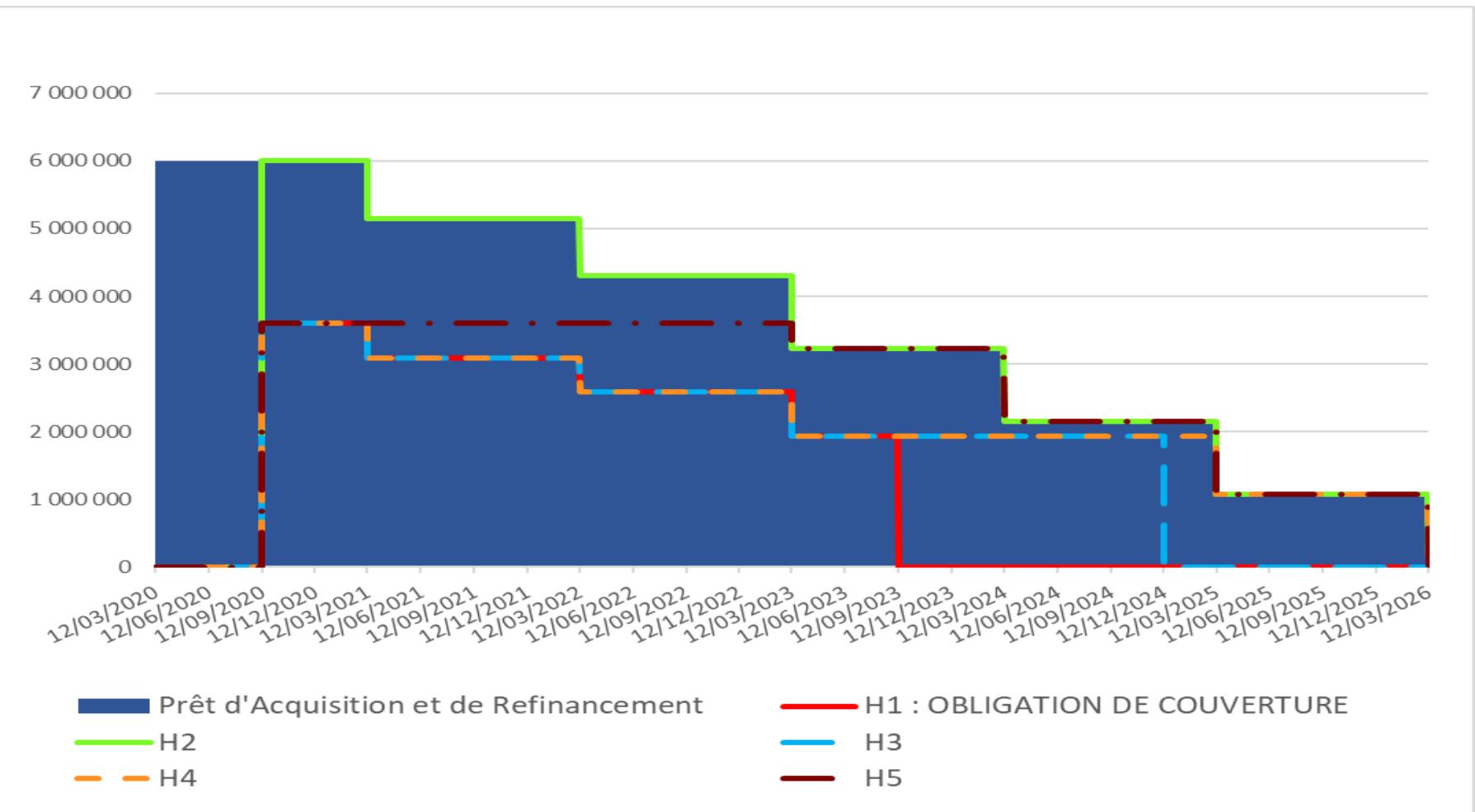
Prêt d'Acquisition et de Refin. : **60%** minimum de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, pendant **3 ans minimum**, contre une hausse de l'Euribor 3 mois de **plus de 150bps** par rapport à sa valeur à la Date de Signature, à mettre en place dans les **6 mois après la Date de Réalisation** (→ 12/09/2020).

Banques de couverture: CIC, Natixis



Financements: (CIC, Banque Populaire, Caisse d'Epargne) Crédits Senior de **€8'000'000**, tiré le **12/03/2020**

- Prêt d'Acq. et de Refin. : **€6'000'000**, amort. linéaire annuel, échéance 12/03/2026, **floor 0%** sur Euribor 3 mois.
- Le Crédit Renouvelable n'est pas pris en compte dans l'analyse

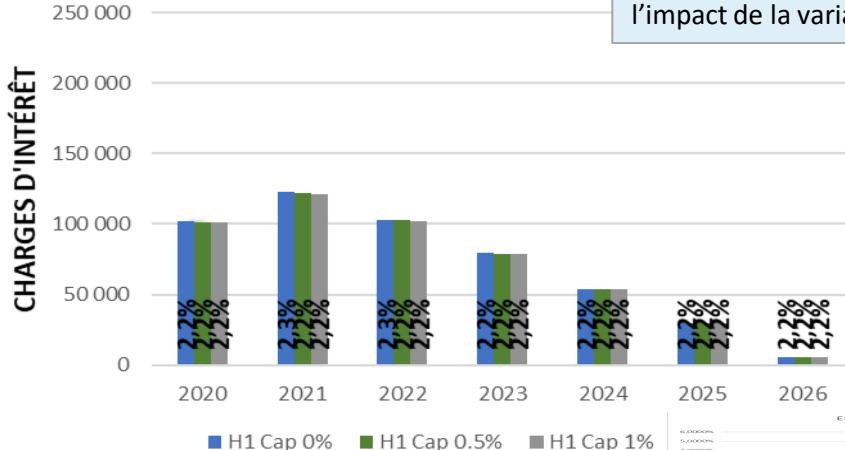


## Cotations indicatives

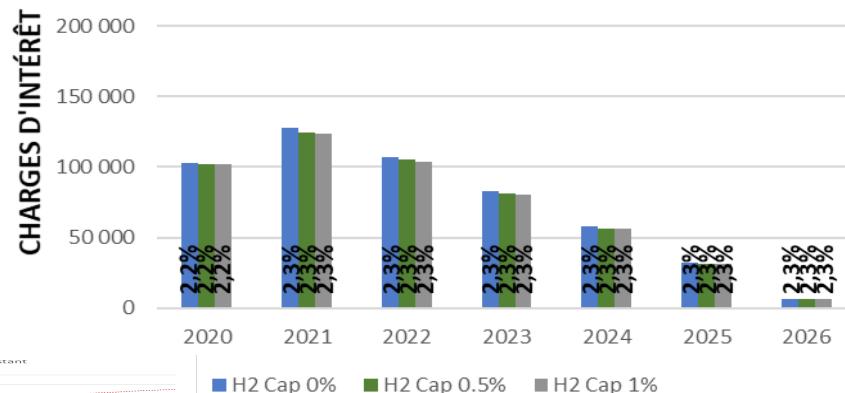
Couverture	H1	H2	H3	H4	H5	
<b>Durée</b>	<b>3 ans</b>	<b>5,5 ans</b>	<b>4,25 ans</b>	<b>5,5 ans</b>	<b>5,5 ans</b>	Voir comparaisons des profils de couverture en annexe
<b>Indice</b>	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.
<b>Notionnel départ</b>	3 600 000	6 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	
<b>Début de période</b>	12/09/2020	12/09/2020	12/09/2020	12/09/2020	12/09/2020	
<b>Fin de période</b>	12/09/2023	12/03/2026	12/12/2024	12/03/2026	12/03/2026	
<b>Valeur 1bp en EUR</b>	855	1 915	1 100	1 258	1 566	
<b>Taux de swap (cf annexes sur problèmes liés aux taux négatifs)</b>						Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.
Swap sans Floor	-0,40%	-0,38%	-0,39%	-0,37%	-0,37%	
Floor 0%	0,51%	0,53%	0,52%	0,53%	0,53%	
<b>Swap avec Floor</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,15%</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,16%</b>	<b>0,16%</b>	
<b>Prime d'option lissée</b>						
<b>Cap 0% annualisé</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,15%</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,16%</b>	<b>0,16%</b>	Indications pour comparer les cotations entre elles:
Taux financement Max	0,10%	0,15%	0,13%	0,16%	0,16%	
<b>Cap 0,5% annualisé</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,11%</b>	<b>0,11%</b>	
Taux financement Max	0,57%	0,60%	0,59%	0,61%	0,61%	
<b>Cap 1% annualisé</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,08%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,08%</b>	<b>0,08%</b>	
Taux financement Max	1,06%	1,08%	1,07%	1,08%	1,08%	
<b>Prime des options en EUR</b>						
<b>Cap 0%</b>	8 500	27 900	14 500	20 300	25 100	
<b>Cap 0,5%</b>	6 100	18 900	9 900	13 700	16 800	
<b>Cap 1%</b>	5 200	14 900	7 900	10 500	12 900	
<b>Floor 0% du financement</b>	43 200	101 800	57 800	67 700	84 600	
<b>Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix</b>	<b>5</b>					

Toutes les simulations de frais financiers incluent la marge de crédit 2,20% (Prêt d'acquisition) le coût de la couverture et l'impact de la variation des Euribor 3M

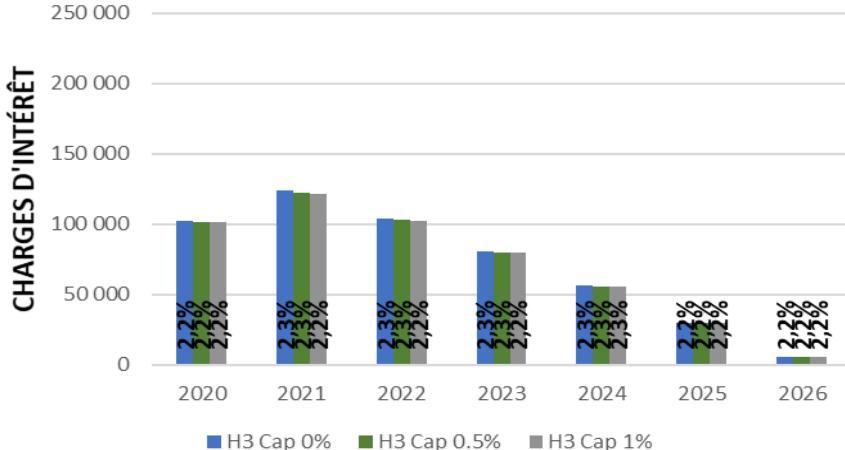
### STRATEGIE H1



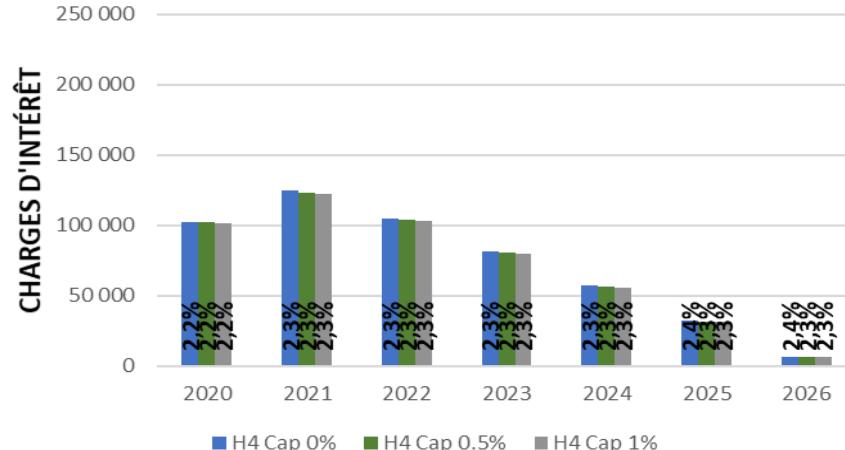
### STRATEGIE H2



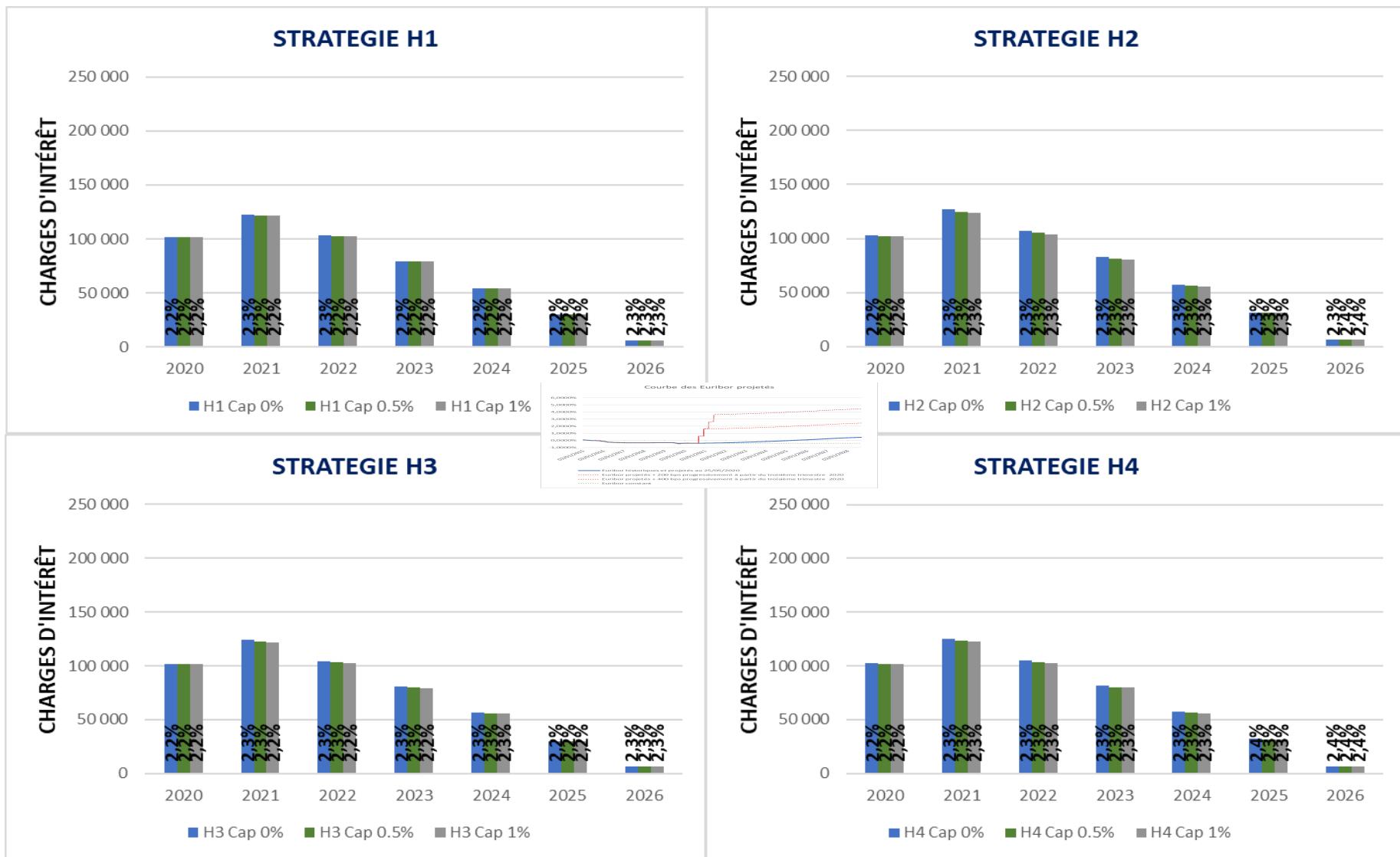
### STRATEGIE H3

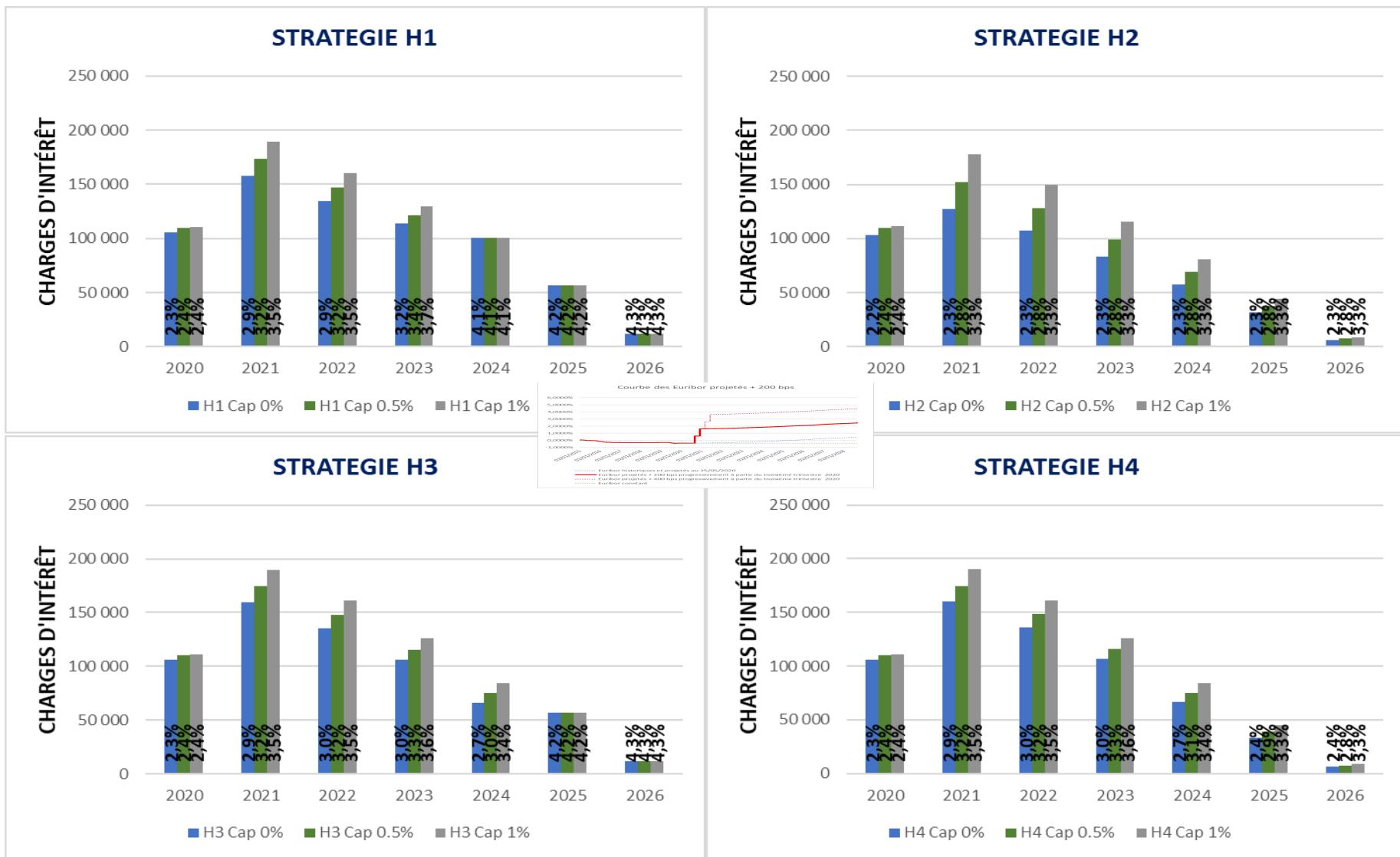


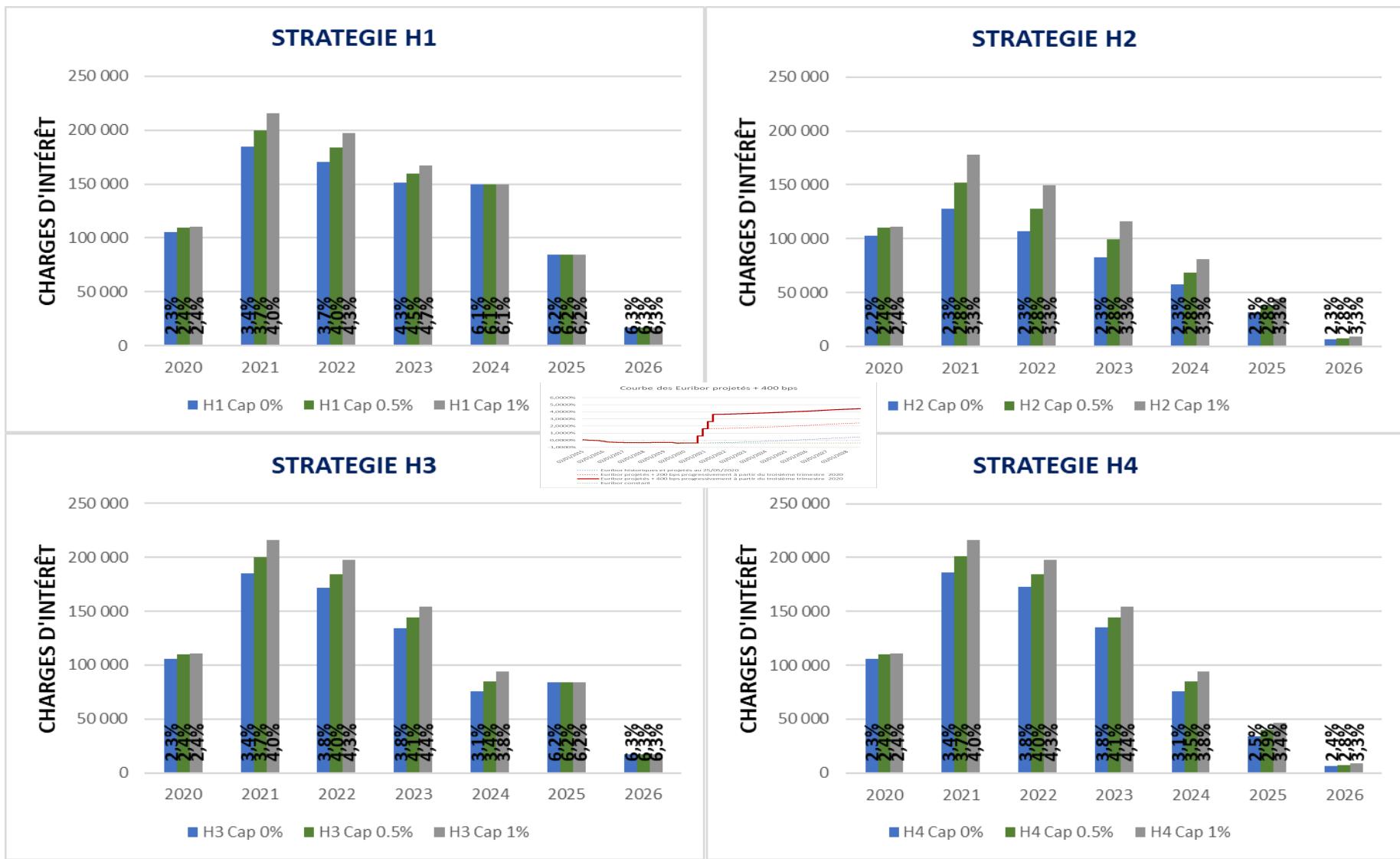
### STRATEGIE H4

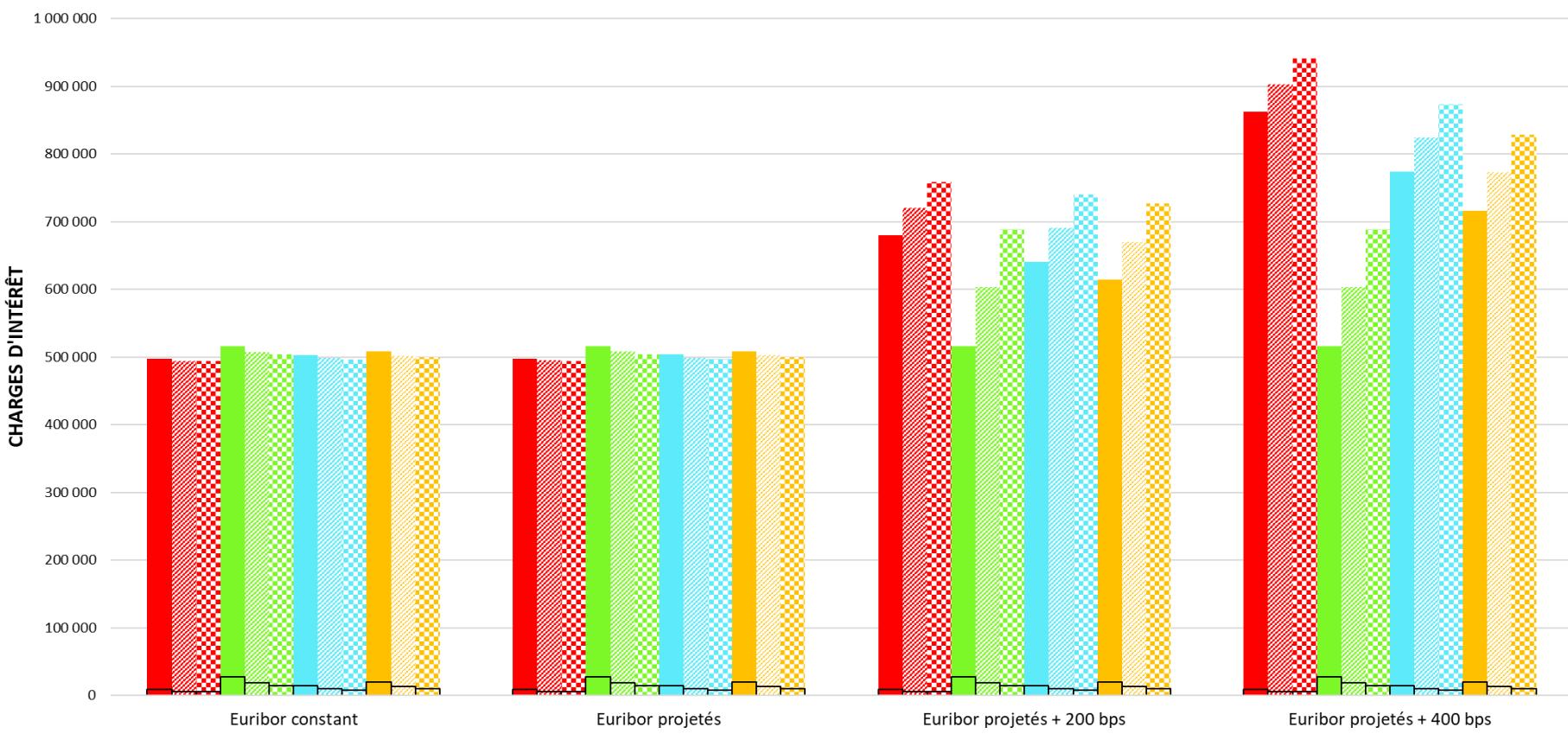


## Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés







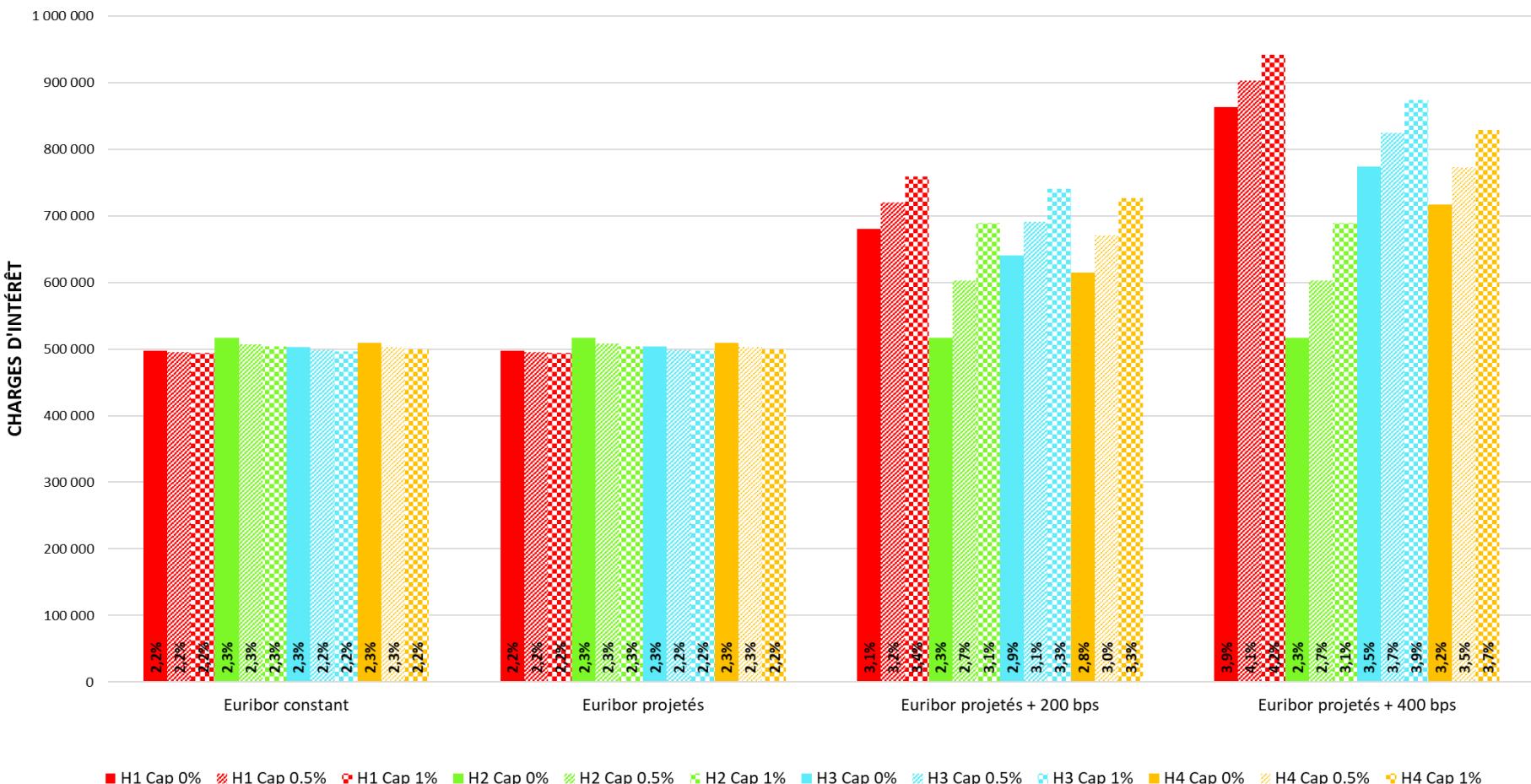


■ H1 Cap 0% ■ H1 Cap 0.5% ■ H1 Cap 1% ■ H2 Cap 0% ■ H2 Cap 0.5% ■ H2 Cap 1% ■ H3 Cap 0% ■ H3 Cap 0.5% ■ H3 Cap 1% ■ H4 Cap 0% ■ H4 Cap 0.5% ■ H4 Cap 1% □ Prime

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3			STRATEGIE H4		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 0.5%	H1 Cap 1%	H2 Cap 0%	H2 Cap 0.5%	H2 Cap 1%	H3 Cap 0%	H3 Cap 0.5%	H3 Cap 1%	H4 Cap 0%	H4 Cap 0.5%	H4 Cap 1%
Euribor constant	497 189	494 789	493 889	516 589	507 589	503 589	503 189	498 589	496 589	508 989	502 389	499 189
Euribor projetés	497 591	495 191	494 291	516 589	507 991	503 991	503 591	498 991	496 991	508 989	502 791	499 591
Euribor projetés + 200 bps	680 176	720 514	758 798	516 589	603 321	689 128	640 256	690 677	740 142	614 435	670 724	726 858
Euribor projetés + 400 bps	862 752	903 091	941 374	516 589	603 321	689 128	773 705	824 126	873 591	716 410	772 699	828 833

## Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



■ H1 Cap 0% ■ H1 Cap 0.5% ■ H1 Cap 1% ■ H2 Cap 0% ■ H2 Cap 0.5% ■ H2 Cap 1% ■ H3 Cap 0% ■ H3 Cap 0.5% ■ H3 Cap 1% ■ H4 Cap 0% ■ H4 Cap 0.5% ■ H4 Cap 1%

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3			STRATEGIE H4		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 0.5%	H1 Cap 1%	H2 Cap 0%	H2 Cap 0.5%	H2 Cap 1%	H3 Cap 0%	H3 Cap 0.5%	H3 Cap 1%	H4 Cap 0%	H4 Cap 0.5%	H4 Cap 1%
Euribor constant	497 189	494 789	493 889	516 589	507 589	503 589	503 189	498 589	496 589	508 989	502 389	499 189
Euribor projetés	497 591	495 191	494 291	516 589	507 991	503 991	503 591	498 991	496 991	508 989	502 791	499 591
Euribor projetés + 200 bps	680 176	720 514	758 798	516 589	603 321	689 128	640 256	690 677	740 142	614 435	670 724	726 858
Euribor projetés + 400 bps	862 752	903 091	941 374	516 589	603 321	689 128	773 705	824 126	873 591	716 410	772 699	828 833

## Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition et de Refinancement		H1 : OBLIGATION DE COUVERTURE	H2	H3	H4	H5
				Amort.	CRD					
10/03/2020	12/03/2020	14/04/2020	14/04/2020	0	6 000 000	0	0	0	0	0
10/04/2020	14/04/2020	12/06/2020	12/06/2020	0	6 000 000	0	0	0	0	0
10/06/2020	12/06/2020	14/09/2020	14/09/2020	0	6 000 000	0	0	0	0	0
10/09/2020	14/09/2020	14/12/2020	14/12/2020	0	6 000 000	3 600 000	6 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
10/12/2020	14/12/2020	12/03/2021	12/03/2021	0	6 000 000	3 600 000	6 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
10/03/2021	12/03/2021	14/06/2021	14/06/2021	850 000	5 150 000	3 090 000	5 150 000	3 090 000	3 090 000	3 600 000
10/06/2021	14/06/2021	13/09/2021	13/09/2021	0	5 150 000	3 090 000	5 150 000	3 090 000	3 090 000	3 600 000
09/09/2021	13/09/2021	13/12/2021	13/12/2021	0	5 150 000	3 090 000	5 150 000	3 090 000	3 090 000	3 600 000
09/12/2021	13/12/2021	14/03/2022	14/03/2022	0	5 150 000	3 090 000	5 150 000	3 090 000	3 090 000	3 600 000
10/03/2022	14/03/2022	13/06/2022	13/06/2022	850 000	4 300 000	2 580 000	4 300 000	2 580 000	2 580 000	3 600 000
09/06/2022	13/06/2022	12/09/2022	12/09/2022	0	4 300 000	2 580 000	4 300 000	2 580 000	2 580 000	3 600 000
08/09/2022	12/09/2022	12/12/2022	12/12/2022	0	4 300 000	2 580 000	4 300 000	2 580 000	2 580 000	3 600 000
08/12/2022	12/12/2022	13/03/2023	13/03/2023	0	4 300 000	2 580 000	4 300 000	2 580 000	2 580 000	3 600 000
09/03/2023	13/03/2023	12/06/2023	12/06/2023	1 075 000	3 225 000	1 935 000	3 225 000	1 935 000	1 935 000	3 225 000
08/06/2023	12/06/2023	12/09/2023	12/09/2023	0	3 225 000	1 935 000	3 225 000	1 935 000	1 935 000	3 225 000
08/09/2023	12/09/2023	12/12/2023	12/12/2023	0	3 225 000	0	3 225 000	1 935 000	1 935 000	3 225 000
08/12/2023	12/12/2023	12/03/2024	12/03/2024	0	3 225 000	0	3 225 000	1 935 000	1 935 000	3 225 000
08/03/2024	12/03/2024	12/06/2024	12/06/2024	1 075 000	2 150 000	0	2 150 000	1 935 000	1 935 000	2 150 000
10/06/2024	12/06/2024	12/09/2024	12/09/2024	0	2 150 000	0	2 150 000	1 935 000	1 935 000	2 150 000
10/09/2024	12/09/2024	12/12/2024	12/12/2024	0	2 150 000	0	2 150 000	1 935 000	1 935 000	2 150 000
10/12/2024	12/12/2024	12/03/2025	12/03/2025	0	2 150 000	0	2 150 000	0	1 935 000	2 150 000
10/03/2025	12/03/2025	12/06/2025	12/06/2025	1 075 000	1 075 000	0	1 075 000	0	1 075 000	1 075 000
10/06/2025	12/06/2025	12/09/2025	12/09/2025	0	1 075 000	0	1 075 000	0	1 075 000	1 075 000
10/09/2025	12/09/2025	12/12/2025	12/12/2025	0	1 075 000	0	1 075 000	0	1 075 000	1 075 000
10/12/2025	12/12/2025	12/03/2026	12/03/2026	0	1 075 000	0	1 075 000	0	1 075 000	1 075 000
10/03/2026	12/03/2026	12/03/2026	12/03/2026	1 075 000	0	0	0	0	0	0

Période brisée

# Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

## Illustration des paiements en prime lissée: H2 Cap 0%

Fixing	Début	Fin	Paiement	H2 - Notionnel	H2 - Prime à payer	H2 - Restant à payer en cas de débouclement
10/09/2020	14/09/2020	14/12/2020	14/12/2020	6 000 000	2 213	-25 687
10/12/2020	14/12/2020	12/03/2021	12/03/2021	6 000 000	2 140	-23 547
10/03/2021	12/03/2021	14/06/2021	14/06/2021	5 150 000	1 962	-21 584
10/06/2021	14/06/2021	13/09/2021	13/09/2021	5 150 000	1 899	-19 685
09/09/2021	13/09/2021	13/12/2021	13/12/2021	5 150 000	1 899	-17 786
09/12/2021	13/12/2021	14/03/2022	14/03/2022	5 150 000	1 899	-15 886
10/03/2022	14/03/2022	13/06/2022	13/06/2022	4 300 000	1 586	-14 300
09/06/2022	13/06/2022	12/09/2022	12/09/2022	4 300 000	1 586	-12 714
08/09/2022	12/09/2022	12/12/2022	12/12/2022	4 300 000	1 586	-11 128
08/12/2022	12/12/2022	13/03/2023	13/03/2023	4 300 000	1 586	-9 542
09/03/2023	13/03/2023	12/06/2023	12/06/2023	3 225 000	1 189	-8 353
08/06/2023	12/06/2023	12/09/2023	12/09/2023	3 225 000	1 203	-7 150
08/09/2023	12/09/2023	12/12/2023	12/12/2023	3 225 000	1 189	-5 961
08/12/2023	12/12/2023	12/03/2024	12/03/2024	3 225 000	1 189	-4 771
08/03/2024	12/03/2024	12/06/2024	12/06/2024	2 150 000	802	-3 969
10/06/2024	12/06/2024	12/09/2024	12/09/2024	2 150 000	802	-3 168
10/09/2024	12/09/2024	12/12/2024	12/12/2024	2 150 000	793	-2 375
10/12/2024	12/12/2024	12/03/2025	12/03/2025	2 150 000	784	-1 590
10/03/2025	12/03/2025	12/06/2025	12/06/2025	1 075 000	401	-1 189
10/06/2025	12/06/2025	12/09/2025	12/09/2025	1 075 000	401	-789
10/09/2025	12/09/2025	12/12/2025	12/12/2025	1 075 000	396	-392
10/12/2025	12/12/2025	12/03/2026	12/03/2026	1 075 000	392	0

Prime lissée - H2

0,15%

Total à payer

27 900

# Analyse comparative: Instrument

## Cap avec plafond à 0%

- *La prime d'une option peut être payée intégralement à la mise en place de l'option ou de manière lissée au fil du temps en l'exprimant en pourcentage du financement, comme pour le taux d'un swap. Cette seconde solution permet d'étaler le paiement de la prime dans le temps.*

### Avantages :

#### Par rapport au swap:

- Aucun risque de valorisation négative contrairement au swap, donc aucun risque d'avoir à débourser une soultre imprévue en cas de déboulement anticipé (seule resterait à payer la partie étalée de la prime des années à venir).
- Taux de financement très raisonnable (voir cotations ci-après), qui reproduit le taux de swap avec plancher (hors marge bancaire). En incluant les marges bancaires (plus faibles sur les caps que les swaps avec plancher d'environ 10bps pour des raisons techniques), le taux du cap peut être plus avantageux que celui du swap avec floor 0%.

#### Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

- Meilleur rapport entre le niveau de frais financiers minimum et le niveau maximum du fait du plancher 0% sur le financement qui empêche de profiter d'une baisse des taux supplémentaire.

### Inconvénients:

#### Par rapport au swap avec plancher 0% :

Prime à payer, toutefois le taux de financement global est similaire, voire meilleur, que celui du swap avec floor et la prime peut être étalée pour répliquer les frais financiers d'un swap et annuler cet inconvénient.

#### Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

Prime plus élevée, mais le rapport prime / taux plafond est plus avantageux en cas de hausse des taux plus rapide que ne le prévoit le marché. A l'inverse, le cap 0,50% ou 1% seront plus avantageux si les taux ne montent pas ou baissent (principe de la franchise d'assurance qui est avantageuse lorsqu'il n'y a pas de sinistre).

## Etapes suivantes

- Finaliser un choix de stratégie
- Engager les discussions avec les banques pour finaliser la documentation réglementaire et leur demander des cotations indicatives
- Organiser la transaction

- Contraintes liées aux taux négatifs
- Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Profils de différents types de couvertures à échéance

## Problème lié aux taux négatifs

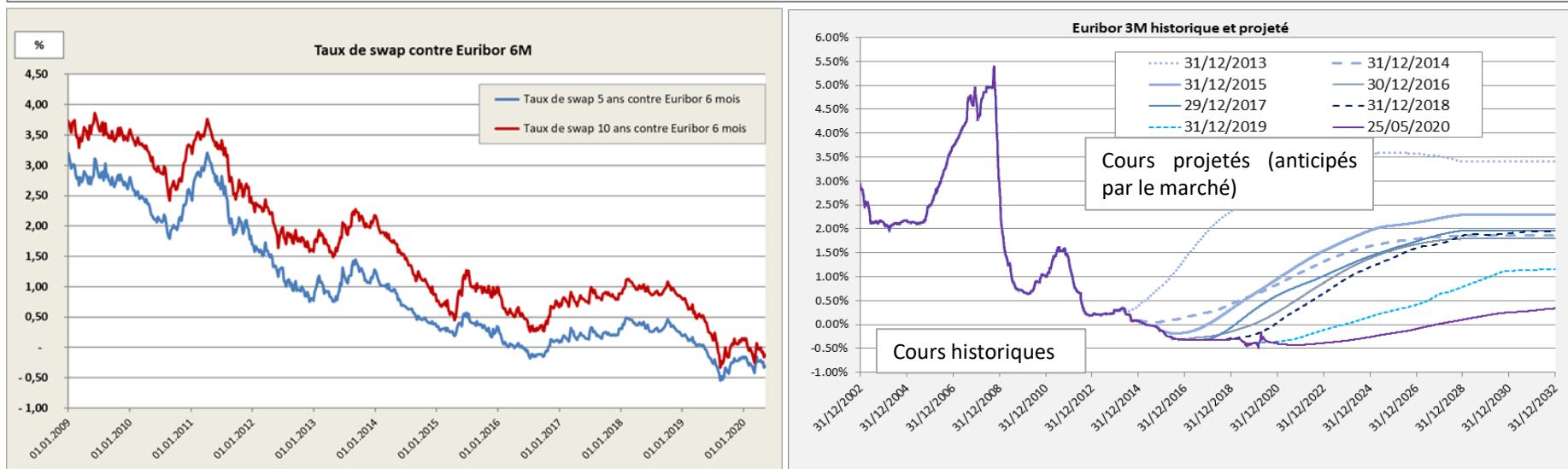
**Les taux euro à court et moyen terme sont sur leurs plus bas niveaux historiques** du fait de la faiblesse persistante de la croissance et des actions « quantitatives » de nombreuses banques centrales, dont la BCE, pour tenter de relancer l'inflation: taux monétaires négatifs, rachats massifs d'obligations pour faire baisser les taux fixés par l'offre et la demande et injections de liquidités pour favoriser les prêts.

En conséquence:

- l'Euribor 3 mois projeté est négatif jusqu'à 2027;
- les taux de swap sont négatifs jusqu'à une maturité supérieure à 10 ans.

Face à ces taux négatifs, qui doivent normalement se répercuter sur les prêts au bénéfice des emprunteurs, qui devraient toucher des intérêts sur les montants empruntés, **les banques ont instauré un plancher (« floor ») sur la rémunération de leurs financements.**

Or, ces **planchers annihilent l'efficacité des swaps (et des tunnels/collars)** qui ne sont pas prévus pour répliquer cette situation de taux variables négatifs (cf informations ci-après).



Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance [en cliquant ici](#).

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à:

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients:

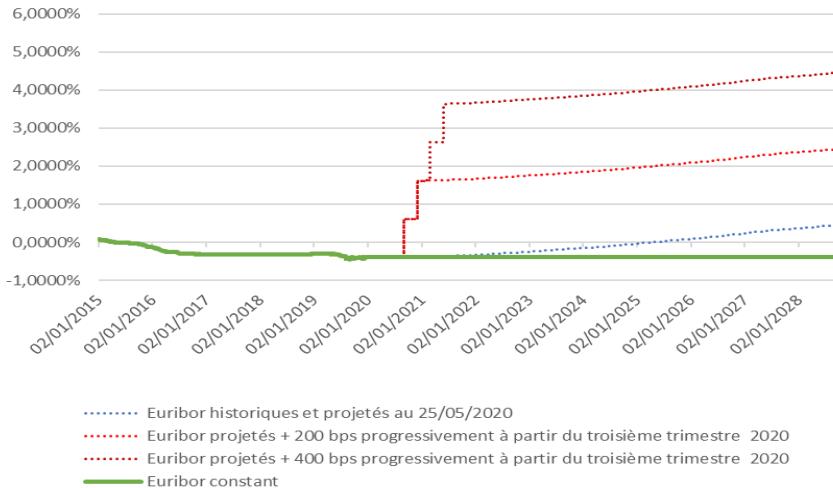
- Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.
- Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture: si les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplaflonnement du taux de financement, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps).

Un problème similaire se présente avec le collar: le plancher du collar doublonne le plancher du financement. En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

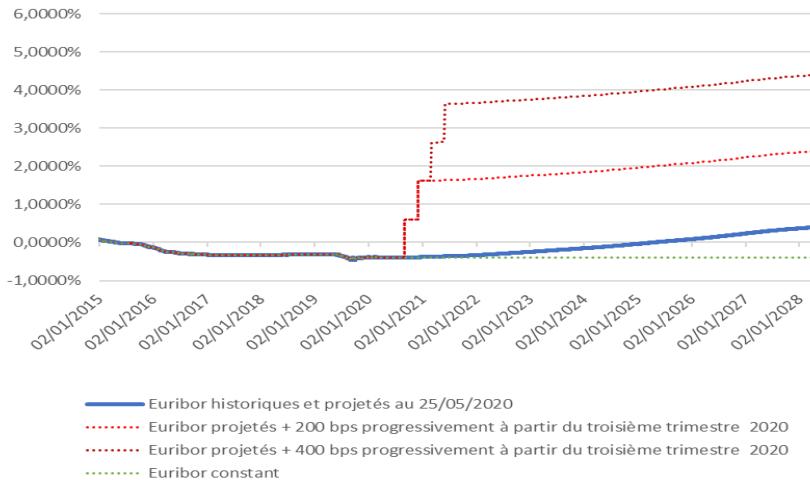
### Solutions techniques:

- Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.
- Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

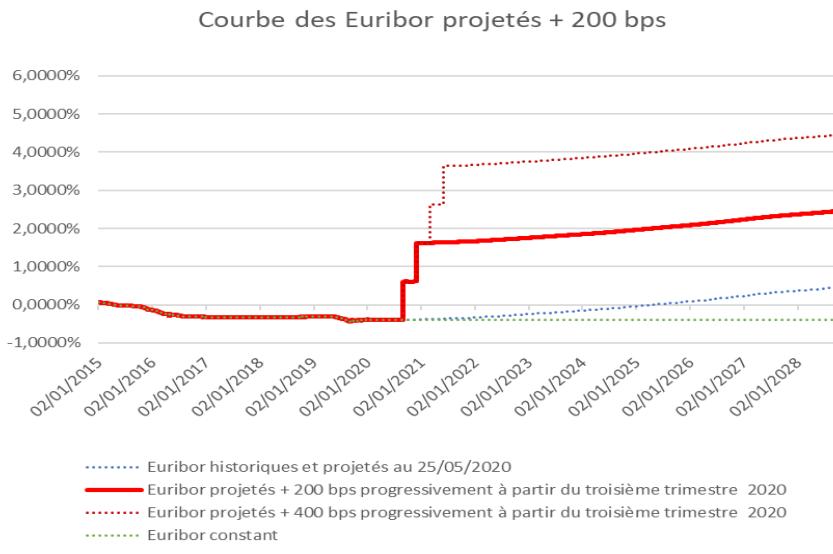
### Euribor constant



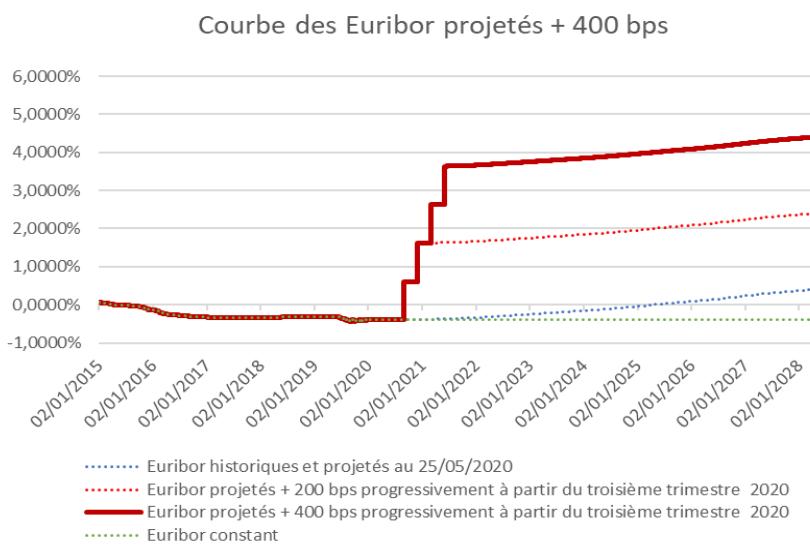
### Courbe des Euribor projetés



### Courbe des Euribor projetés + 200 bps



### Courbe des Euribor projetés + 400 bps



## Contrats PGE

## Contrat CE - SAS Alain Declercq

Montant total du crédit : 1 750 000,00 EUR

Phases Type d'échéance	Taux d'intérêt Nature du taux	Durée (mois)	Echéance hors assurance et accessoires			Assurances Accessoires (En EUR)	Echéance Ass/Acc. Inclus (En EUR)
			Péodicité / Jour	Nbre	Montant (En EUR)		
<b>Différé total</b> Echéance constante	0,250 % Fixe	11	mensuelle 05	11	0,00	0,00 0,00	0,00
<b>Remboursement</b> In Fine	0,250 % Fixe	1	IN FINE 05	1	1 754 374,96	0,00 0,00	1 754 374,96
<b>Durée totale</b>		<b>12</b>					

Les montants indiqués dans ce tableau sont ceux de la première échéance de chaque phase.

**- Durée du Prêt :**

12 mois ("Période Initiale") avec faculté pour l'Emprunteur d'amortir, en tout ou partie, les sommes dues (capital et intérêts) à la Date d'Echéance sur une période additionnelle de un, deux, trois, quatre, ou cinq ans ("Période d'Amortissement"). Des intérêts sont calculés dès la date de déblocage des fonds.

**- Date d'Echéance du Prêt :**

12 mois à compter du quatrième suivant la date de déblocage des fonds.

**- Date de versement des fonds :**

Les fonds seront versés en une seule fois, sans demande préalable de l'Emprunteur, sur le compte indiqué aux présentes, à réception par le Prêteur de l'ensemble des documents contractuels, dûment complétés et signés par l'Emprunteur.

Le déblocage des fonds ne pourra intervenir qu'après communication du numéro unique de demande de crédit de l'Emprunteur obtenu auprès de Bpifrance Financement SA.

## Contrats PGE

## Contrat CE - SAS Alain Declercq

**Taux d'intérêt fixe calculé selon la formule suivante :**

Indice Euribor 3M (selon définition ci-dessous) plus couverture globale du coût du risque au même prix que la garantie de l'Etat fixé dans l'arrêté du 23 mars 2020, soit : 0,25% l'an

"EURIBOR" désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur l'écran Reuters, page EURIBOR01 (ou en cas de cessation de publication sur cette page ou sur le service Reuters, sur toute autre page ou service s'y substituant). L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédit de l'Union Européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent.

Il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice de référence ci-dessus serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro.

**Remboursement anticipé****1 - Modalités de remboursement anticipé pendant la Période Initiale du Prêt**

Durant la Période Initiale du Prêt, l'Emprunteur ne pourra rembourser le Prêt par anticipation qu'en totalité, moyennant préavis d'un mois par lettre en recommandé avec accusé de réception au Prêteur. Le remboursement total par anticipation ne permet plus l'exercice de l'option d'amortissement du Prêt.

L'Etablissement exigera, à l'occasion du remboursement anticipé total, une indemnité égale à 2 % du capital remboursé par anticipation.

**2 - Modalités de remboursement anticipé pendant la Période d'Amortissement du Prêt**

Durant la Période d'Amortissement, l'Emprunteur ne pourra rembourser le Prêt par anticipation qu'en totalité, moyennant préavis d'un mois donné par lettre en recommandé avec accusé de réception au Prêteur.

L'Etablissement exigera, à l'occasion du remboursement anticipé total, une indemnité égale

- à 3 % du capital remboursé par anticipation si l'Emprunteur a choisi une durée d'amortissement de un ou deux ans ;
- à 6 % du capital remboursé par anticipation si l'Emprunteur a choisi une durée d'amortissement de trois à cinq ans ;

## Contrat PBGO – SAS Alain Declercq

Montant du Prêt : 2 625 000,00 EUR

Taux d'intérêt fixe calculé selon la formule suivante : indice Euribor 3M (selon définition ci-dessous) plus la couverture globale du coût du risque au même prix que la garantie de l'Etat fixé dans l'arrêté du 23 mars 2020, soit : 0,250 % l'an.

Il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice de référence ci-dessus serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro.

L'Etablissement exigera, à l'occasion du remboursement anticipé total, une indemnité égale à 2 % du capital remboursé par anticipation.

#### 2 – Modalités de remboursement anticipé pendant la Période d'Amortissement du Prêt

Durant la Période d'Amortissement, l'Emprunteur ne pourra rembourser le Prêt par anticipation qu'en totalité, moyennant préavis d'un mois donné par lettre en recommandé avec accusé de réception au Prêteur.

L'Etablissement exigera, à l'occasion du remboursement anticipé total, une indemnité égale

- à 3 % du capital remboursé par anticipation si l'Emprunteur a choisi une durée d'amortissement de un ou deux ans ;
- . à 6 % du capital remboursé par anticipation si l'Emprunteur a choisi une durée d'amortissement de trois à cinq ans

#### CONDITIONS APPLICABLES A LA PERIODE D'AMORTISSEMENT DU PRET A L'ISSUE DE LA PERIODE INITIALE

Durée d'amortissement	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Coût global de la couverture du risque de crédit au prix de la garantie d'Etat pour les entreprises de moins de 250 salariés, ou avec un CA < 50 M€ ou un bilan < 43 M €	0,50%	0,50%	1,00%	1,00%	1,00%
Coût global de la couverture du risque de crédit au prix de la garantie d'Etat Autres entreprises	1,00%	1,00%	2,00%	2,00%	2,00%

## Contrats PGE

### Contrat CIC – Société Alain Declercq

Montant : 2 625 000,00 EUR (

Taux : 0,00000 % l'an.

Frais de dossier : 0 EUR

Frais de garanties: 6 562,50 EUR

La durée totale du crédit est de 12 mois.

Le capital et les intérêts du prêt seront exigibles en 1 fois, de la manière suivante :

- Une échéance prévisionnelle payable à la date du 15/05/2021.

Si la durée de la période de différé est d'une année au moins les intérêts qui courront pendant cette période se capitalisent à la date anniversaire du dernier déblocage connu et à la fin de la période de différé.

La (les) cotisation(s) d'assurance seront exigibles mensuellement.

La banque remet à l'emprunteur le tableau d'amortissement de ce prêt.

Au plus tôt quatre mois et au plus tard deux mois avant la date d'échéance du prêt d'une durée initiale d'un an (" la Date d'Echéance "), l'emprunteur aura la faculté de demander au prêteur sur support papier ou électronique, de reporter et échelonner le paiement des sommes dues au titre du prêt (en capital, intérêts et accessoires) sur une période ne pouvant excéder 5 ans à compter de la Date d'Echéance.

T.E.G. par an calculé sur la base du nombre de jours de l'année civile (article L.313-4 du code monétaire et financier) de 0,25 % soit un T.E.G. par mois de 0,02 %.

La commission de garantie, supportée par l'emprunteur est perçue pour la quotité garantie, par Bpifrance Financement SA auprès du prêteur, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en une première fois à l'octroi de la garantie, et en une seconde fois, le cas échéant, lors de l'exercice par l'emprunteur de la clause permettant d'amortir le prêt sur une période additionnelle calculée en nombre d'années selon les conditions prévues dans l'arrêté susvisé.

En conséquence, l'emprunteur autorise irrévocablement le prêteur à débiter son compte, ouvert dans ses livres de cette commission au titre de la garantie soit 0,25000% du crédit octroyé.

#### PRET GARANTI PAR L ETAT

Montant nominal : 2 625 000,00 EUR

Taux fixe : 0,00000 % l'an.

Durée d'amortissement : 12 mois

Objet : Mesures de soutien crise sanitaire Identifiant BPIF n° Y9AT STWJ C6JX RC

	Date échéance	Somme totale restant due	Montant intérêts	Montant assurance groupe prélevée par le prêteur *	Capital amorti	Echéance (assurance groupe prélevée par le prêteur incluse)
1	15/05/2021	2 625 000,00	0,00	0,00	2 625 000,00	2 625 000,00
Total 2021				0,00	2 625 000,00	2 625 000,00
Total général			0,00		2 625 000,00	2 625 000,00

\*Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations sera communiqué par l'assureur.

### Financement

#### L'Emprunt Obligataire et les Augmentations de Capital

Le paiement par l'Emprunteur du Prix d'Acquisition Alain Declercq, du Prix d'Acquisition AM Finances et des frais afférents à l'Acquisition sera notamment financé par :

- (i) un emprunt obligataire d'un montant nominal total de cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille euros (5.278.000 EUR) ("Emprunt Obligataire"), devant être souscrit par l'Emprunteur auprès de BCR Group (telle que définie ci-après) en contrepartie de l'émission par l'Emprunteur de cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille (5.278.000) obligations convertibles en actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "OCA") ;
- (ii) une augmentation de capital en numéraire d'un montant de deux millions huit cent vingt-et-un mille euros (2.821.000 EUR), devant être souscrite et libérée intégralement par BCR Group en contrepartie de l'émission par l'Emprunteur de deux millions huit cent vingt-et-un mille (2.821.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ("l'Augmentation de Capital en Numéraire") ; et
- (iii) une augmentation de capital en nature d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR), devant être souscrite et libérée intégralement par BCR Group en rémunération de l'Apport en Nature (tel que défini ci-après), en contrepartie de l'émission par l'Emprunteur d'un million (1.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ("l'Augmentation de Capital en Nature" et, ensemble avec l'Augmentation de Capital en Numéraire, les "Augmentations de Capital").

#### MONTANT ET DESTINATION DES CREDITS

##### Montant et destination du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

Les Prêteurs consentent à mettre à la disposition de l'Emprunteur, conformément aux stipulations du Contrat, le Prêt d'Acquisition et de Refinancement, d'un montant total en principal de six millions d'euros (6.000.000 EUR).

**"Engagement Global Crédit Renouvelable"** désigne la somme des Engagements Crédit Renouvelable de l'ensemble des Prêteurs, s'élevant, à la Date de Signature, à deux millions d'euros (2.000.000 EUR).

**"Engagement Global Prêt d'Acquisition et de Refinancement"** désigne la somme des Engagements Prêt d'Acquisition et de Refinancement de l'ensemble des Prêteurs, s'élevant, à la Date de Signature, à six millions d'euros (6.000.000 EUR).

#### Les Crédits

Les Prêteurs ont accepté de consentir à l'Emprunteur, selon les termes et conditions du présent contrat de crédits :

- (i) un prêt d'un montant total en principal de six millions d'euros (6.000.000 EUR), destiné à financer partiellement (x) le paiement par l'Emprunteur du Prix d'Acquisition Alain Declercq, du Prix d'Acquisition AM Finances et des frais afférents aux Acquisitions et (y) la mise à disposition par l'Emprunteur au profit d'Alain Declercq de l'Avance Emprunteur/Alain Declercq (telle que définie ci-après) afin de permettre à Alain Declercq de procéder au refinancement de l'Endettement Refinancé (tel que défini ci-après) et à l'acquisition des Titres Filiales Cédés (tels que définis ci-après) (le "Prêt d'Acquisition et de Refinancement") ; et

**"Date de Mise à Disposition"** désigne la date à laquelle un Tirage est mis (ou doit être mis) à la disposition de l'Emprunteur.

**"Date de Paiement d'Intérêts"** désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts.

**"Date de Réalisation"** désigne la date de réalisation définitive des Acquisitions (à savoir la date à laquelle l'Emprunteur détiendra la pleine propriété des Actions Cédées), étant précisé que la Date de Réalisation sera concomitante à la Date de Signature.

**"Date de Signature"** désigne la date de signature du Contrat, soit le 12 mars 2020.

## Remboursement

**REMBOURSEMENT**

**Remboursement normal du Prêt d'Acquisition et de Refinancement :** Le Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera remboursé en principal par l'Emprunteur conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant à rembourser
12 mars 2021	850.000 EUR
12 mars 2022	850.000 EUR
12 mars 2023	1.075.000 EUR
12 mars 2024	1.075.000 EUR
12 mars 2025	1.075.000 EUR
12 mars 2026	1.075.000 EUR

"Date d'Échéance" désigne :

- (a) s'agissant du Crédit Renouvelable, le 31 décembre 2021 ; et
- (b) s'agissant du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, le 12 mars 2026.

## Obligation de couverture

**"Banque de Couverture"** désigne toute banque ou institution financière concluant un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 15.3.1, étant précisé que (i) chaque Banque de Couverture devra avoir la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur au moment de la conclusion de tout Contrat de Couverture et (ii) dans l'hypothèse où une Banque de Couverture cesserait d'avoir la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur après la conclusion d'un Contrat de Couverture, elle conservera néanmoins sa qualité de Banque de Couverture pour les besoins du Contrat et des Documents de Sûreté.

**"Contrat(s) de Couverture"** désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts devant être conclu(s) par l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 15.3.1.

### Contrat(s) de Couverture

- (a) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de six (6) mois suivant la Date de Réalisation, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à soixante pour cent (60%) de l'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de trois (3) ans à compter de sa(leur) souscription.
- (b) L'Emprunteur s'engage à fournir à l'Agent une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, de chaque Contrat de Couverture dûment signé par l'Emprunteur et la Banque de Couverture concernée.
- (c) Les Parties reconnaissent, en tant que de besoin, que chaque Contrat de Couverture sera un contrat distinct du Contrat, que les cas de résiliation anticipée de chaque Contrat de Couverture et leurs conséquences seront exclusivement régis par ledit Contrat de Couverture et que la résiliation d'un Contrat de Couverture pourra se traduire par le paiement d'une soultre en faveur, selon le cas, de la Banque de Couverture concernée ou de l'Emprunteur, fixée en fonction des conditions de marché au moment où interviendra la résiliation du Contrat de Couverture considéré.

## Clauses contractuelles

### Intérêts

"EURIBOR" désigne le taux interbancaire offert en euros, exprimé sous forme de taux annuel sur une base de trois cent soixante (360) jours, tel qu'administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (ou toute autorité qui s'y substituerait) et diffusé actuellement sur la page EURIBOR01 de l'écran Thomson Reuters (ou toute page qui s'y substituerait sur l'écran Thomson Reuters), aux environs de onze heures (11h00) (heure de Bruxelles) au Jour de Cotation auquel des dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro pour une durée égale à celle de ladite Période d'Intérêts, étant précisé que :

- (a) si ce taux est inférieur à zéro (0), l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro (0) ;
- (b) en cas de disparition de l'EURIBOR et de substitution d'un taux de même nature ou équivalent, ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme le publiant, les modalités de publication ou la méthodologie de calcul, le taux issu de cette modification ou de cette substitution s'appliquera de plein droit et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à ce taux, étant précisé que l'indice qui remplacera l'EURIBOR sera (i) un indice formellement désigné ou recommandé pour remplacer l'EURIBOR par l'administrateur de l'EURIBOR (sous réserve que le marché ou la réalité économique que cet indice mesure soit le ou la même que celui ou celle que mesurait l'EURIBOR) ou tout Organisme de Désignation Compétent (étant entendu qu'en cas de désignation d'un indice à la fois par l'administrateur de l'EURIBOR et un Organisme de Désignation Compétent, l'indice désigné par l'Organisme de Désignation Compétent sera celui retenu pour remplacer l'EURIBOR), (ii) un indice généralement accepté sur le marché international et tout marché national pertinent des crédits syndiqués comme étant le taux de remplacement approprié de l'EURIBOR, selon l'opinion de l'unanimité des Prêteurs et de l'Emprunteur, ou (iii) un taux de remplacement approprié pour l'EURIBOR, selon l'opinion de l'unanimité des Prêteurs et de l'Emprunteur ; et

Ratio de Levier (R1)	Marge Prêt d'Acquisition et de Refinancement
R1 > 4,00	2,50% l'an
4,00 ≥ R1 > 3,00	2,20% l'an
3,00 ≥ R1 > 2,00	1,90% l'an
R1 ≥ 2,00	1,70% l'an

### INTERETS

**Intérêts afférents au Prêt d'Acquisition et de Refinancement :** L'Encours du Prêt d'Acquisition et de Refinancement portera intérêts, pour chaque Période d'Intérêts relative au Prêt d'Acquisition et de Refinancement, à un taux annuel égal à la somme (i) de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts considérée, (ii) de la Marge Prêt d'Acquisition et de Refinancement et (iii) des Coûts Obligatoires, le cas échéant.

### Périodes d'Intérêts

**Périodes d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement :** Toute Période d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera d'une durée de trois (3) mois (étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, pendant toute la durée de la Syndication, chaque Période d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera d'une durée d'un (1) mois).

### Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

- (a) La Période d'Intérêts d'un Tirage Crédit Renouvelable sera, au choix de l'Emprunteur, d'une durée d'un (1) mois ou de trois (3) mois (étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, pendant toute la durée de la Syndication, la Période d'Intérêts de chaque Tirage Crédit Renouvelable sera d'une durée d'un (1) mois).
- (b) L'Emprunteur choisira la durée de la Période d'Intérêts afférente à un Tirage Crédit Renouvelable dans l'Avis de Tirage Crédit Renouvelable correspondant.

"Jour de Cotation" désigne, s'agissant d'une Période d'Intérêts pour laquelle un taux d'intérêt doit être déterminé, le jour tombant deux (2) Jours TARGET avant le premier jour de cette Période d'Intérêts.

"Jour Ouvré" désigne un jour (à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés), où les banques sont ouvertes pour la journée entière à Paris et qui est également un Jour TARGET.

"Jour TARGET" désigne un jour quelconque où le système TARGET2 (*Trans-European Automated Real Time Gross Settlement Express Transfer*) est ouvert au règlement de paiements en euros.

"Marge" désigne, selon le contexte, la Marge Crédit Renouvelable ou la Marge Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

"Marge Crédit Renouvelable" désigne le taux d'un virgule cinquante pour cent (1,50%) l'an.

"Marge Prêt d'Acquisition et de Refinancement" désigne le taux de deux virgule vingt pour cent (2,20%) l'an, sous réserve de tout ajustement effectué conformément aux stipulations de l'Article 5.3.

- Montant : 6.000.000 EUR
- Date de Mise à Disposition : 12 mars 2020
- Première Période d'Intérêts : du 12 mars 2020 au 14 avril 2020
- Compte sur lequel devra être crédité le montant du Tirage Prêt d'Acquisition et de Refinancement : [•]

## Clause de défaut

## Défaut croisé

- (i) L'un quelconque des membres du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant exigible au titre de tout Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre des Documents de Financement) ou n'honore pas dans les délais prescrits une garantie pour un tel Endettement Financier lorsque cette garantie est appelée, sous réserve des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont ce membre du Groupe bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consenti(e)s par le créancier concerné au titre de cet Endettement Financier.
- (ii) Le prononcé de l'exigibilité anticipée d'un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre des Documents de Financement) contracté par l'un quelconque des membres du Groupe (en ce compris l'Endettement Financier au titre des Documents Obligataires).
- (iii) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination), autre qu'un défaut de paiement, au titre des Documents Obligataires.
- (iv) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination), autre qu'un défaut de paiement, au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre des Documents de Financement et des Documents Obligataires) contracté par l'un quelconque des membres du Groupe permettant de rendre cet Endettement Financier exigible par anticipation, sous réserve (i) des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont ce membre du Groupe bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consenti(e)s par le créancier concerné au titre de cet Endettement Financier à la suite d'une contestation de bonne foi par le membre du Groupe concerné et (ii) que le montant susceptible d'être rendu exigible par anticipation (unitaire ou cumulé au niveau du Groupe) soit supérieur à deux cent mille euros (200.000 EUR).

## Prêt Garanti par l'Etat CIC

4.2. MONTANT DU CREDIT

4.2.1. Montant : 2 625 000,00 EUR (deux millions six cent vingt-cinq mille euros).

## 4.2.2. CONDITIONS FINANCIERES

Le présent financement est octroyé pour faire face aux conséquences financières de la pandémie du COVID-19. Il répond aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et au cahier des charges défini par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés financières en application de ladite loi. Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période de 5 ans. Ce prêt est garanti par l'Etat conformément à l'article 6 de la loi susvisée.

Taux : 0,00000 % l'an.

Frais de dossier : 0 EUR

Frais de garanties: 6 562,50 EUR

Le prêt est stipulé à taux fixe.

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année civile.

## 4.2.3. Conditions de remboursement

Le prêt est à REMBOURSEMENT "Divers".

La définition de ce type de remboursement figure aux "CONDITIONS GENERALES".

La durée totale du crédit est de 12 mois.

Le capital et les intérêts du prêt seront exigibles en 1 fois, de la manière suivante :

- Une échéance prévisionnelle payable à la date du 15/05/2021.

Si la durée de la période de différé est d'une année au moins les intérêts qui courront pendant cette période se capitaliseront à la date anniversaire du dernier déblocage connu et à la fin de la période de différé.

La (les) cotisation(s) d'assurance seront exigibles mensuellement.

La banque remet à l'emprunteur le tableau d'amortissement de ce prêt.

## Prêt Garanti par l'Etat BPGO

## CONDITIONS FINANCIERES APPLICABLES A LA PREMIERE PERIODE DU PRET

Montant du Prêt : 2 625 000,00 EUR

- Durée du Prêt : 12 mois (« Période Initiale ») avec faculté pour l'Emprunteur d'amortir, en tout ou partie, les sommes dues (capital et intérêts) à la Date d'Echéance sur une période additionnelle de un, deux, trois, quatre, ou cinq ans (« Période d'Amortissement »). Les intérêts sont calculés dès la date de déblocage des fonds.
- Date d'Echéance : 12 mois à compter du quantième suivant la date de déblocage des fonds.

- Date de versement des fonds

Le déblocage des fonds ne pourra intervenir qu'après communication du numéro unique de demande de crédit de l'Emprunteur obtenu auprès de Bpifrance Financement SA. Les fonds seront versés en une seule fois, sans demande préalable de l'Emprunteur sur le compte notifié aux présentes, à l'acceptation par le Prêteur de l'ensemble des documents contractuels dûment signés et complétés par l'Emprunteur.

Taux d'intérêt fixe calculé selon la formule suivante : indice Euribor 3M (selon définition ci-dessous) plus la couverture globale du coût du risque au même prix que la garantie de l'Etat fixé dans l'arrêté du 23 mars 2020, soit : 0,250 % l'an.

## Différents types de couvertures

**Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):** Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

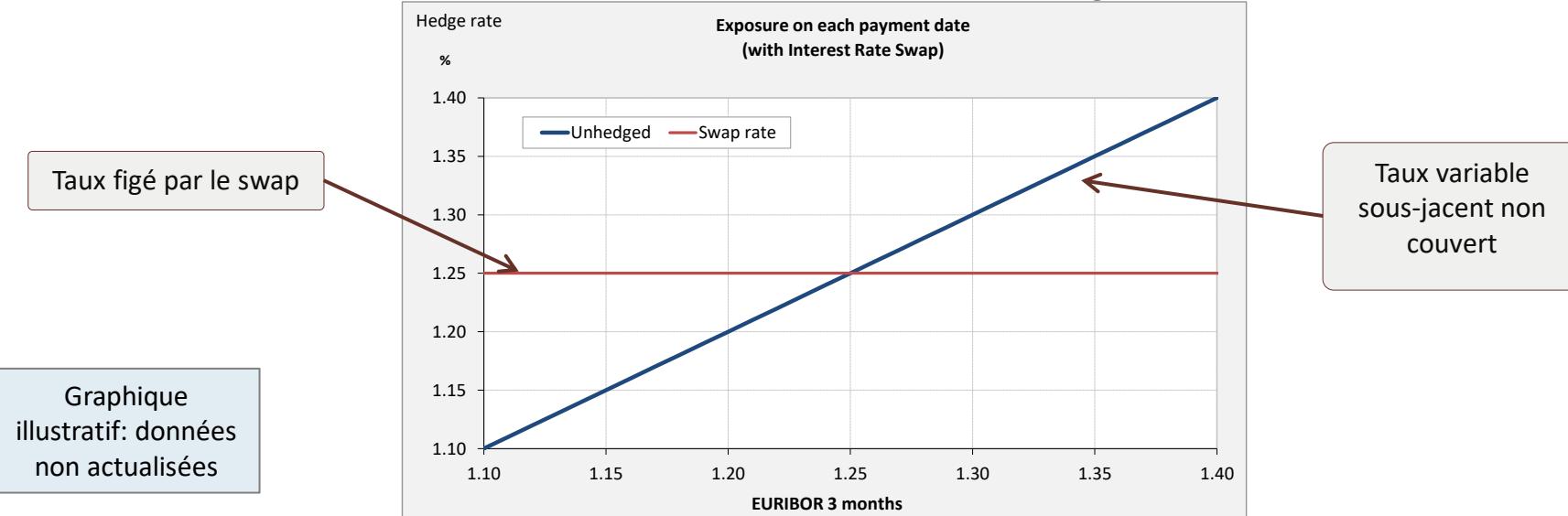
A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboulement anticipé.

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »

➤ Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboulement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).



## Différents types de couvertures

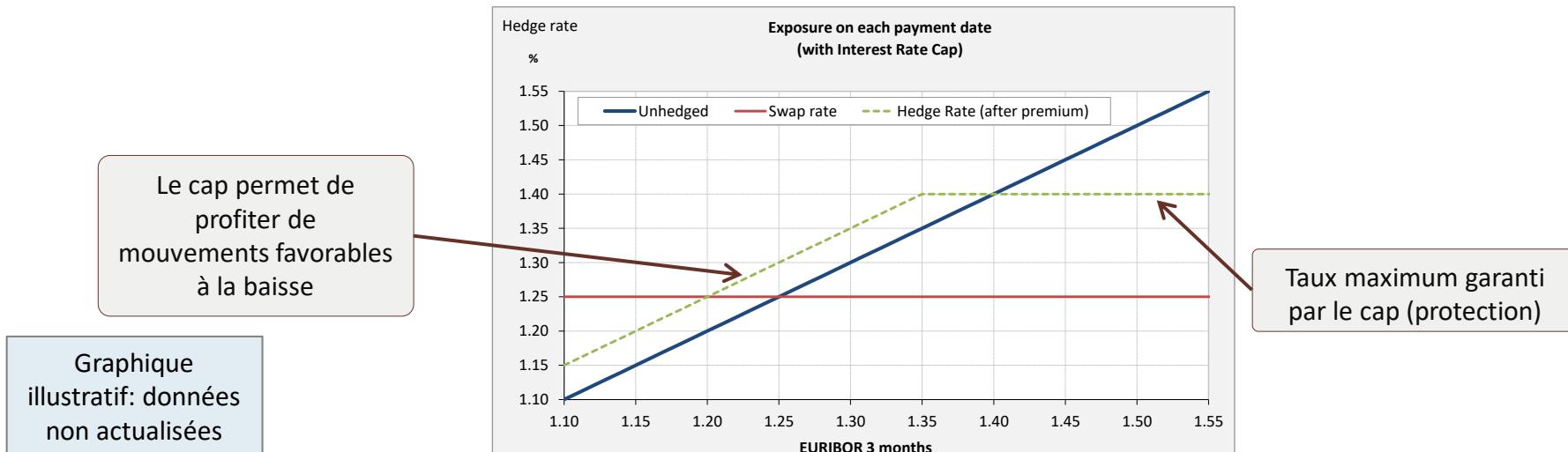
**Achat de cap de taux:** Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait du être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)



## Différents types de couvertures

### Tunnels / collars d'options:

Mix d'options achetées (cap) et vendues (floor) qui permet d'encadrer le taux de financement entre un plancher et un plafond. Entre ces seuils, le taux payé varie en fonction de l'indice Euribor.

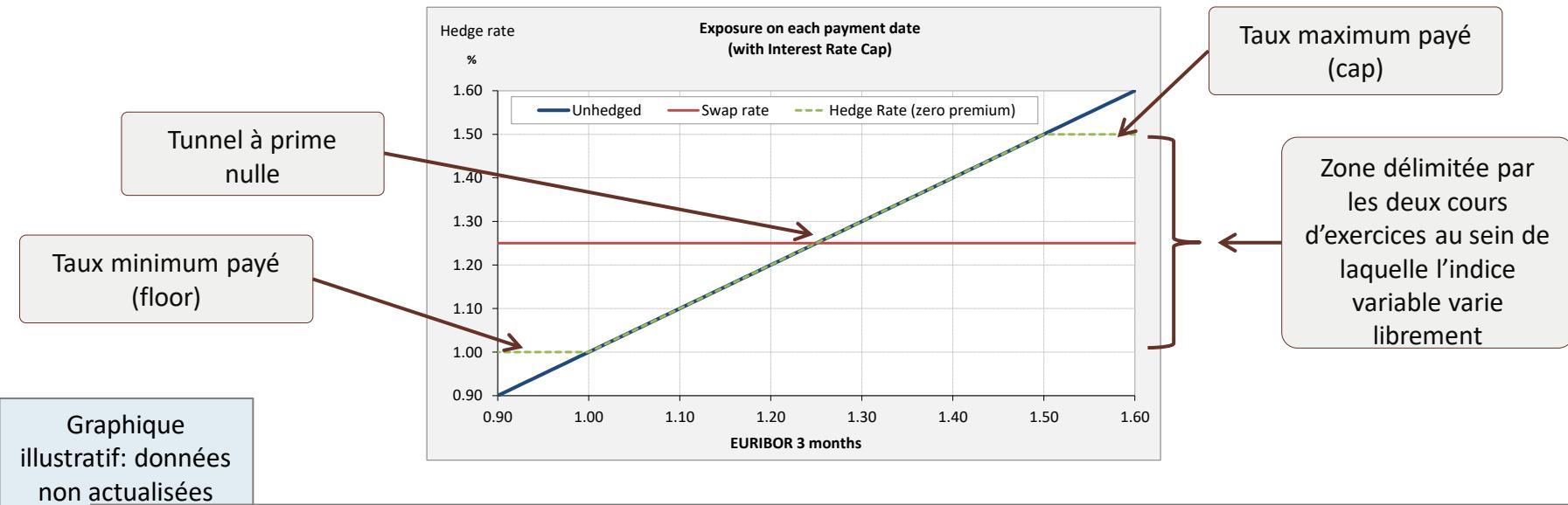
Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue;

A réserver à la partie incompressible de l'exposition.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap);



Produit inintéressant dans les conditions de taux négatifs car le plancher reste trop proche de 0% indépendamment du niveau de plafond et le plafond n'est plus garanti si le financement est flooré (problème taux négatifs).

KERIUS Finance SAS  
17 rue Dupin,  
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

*RC Paris: 520 300 948*

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l’Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL  
Chemin de Blandonnet 2,  
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

*RC Genève, numéro fédéral: CH-660-2330011-1*

[www.kerius-finance.com](http://www.kerius-finance.com)

Sébastien Rouzaire  
[s.rouzaire@kerius-finance.com](mailto:s.rouzaire@kerius-finance.com)

## AVERTISSEMENT - DISCLAIMER

**Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .**

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

**This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE**

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.